

Des clients des Caisses d'épargne doublement gâtés

Canard Enchaîné
2 mai 2012

Le placement "Doublo", garanti en or, a fini en toc. La justice s'en moque.

AVEC « Doublo », on leur avait promis monts et merveilles. Grâce à ce produit financier fourgué à tour de bras par les Caisses d'épargne, les clients devaient « doubler » leur mise en six ans. Magique ! A l'arrivée, 266 000 épargnants n'ont pas vu un kopeck du jackpot promis. Et voilà qu'ils se prennent un nouveau coup sur le carafon. Saisie en 2008, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a eu besoin de quatre ans de réflexion pour faire preuve, encore une fois, d'une impressionnante férocité. Le 19 avril, le gendarme de la Bourse a estimé que les éventuelles infractions commises par les Caisses d'épargne étaient prescrites. Il suffit, pour parvenir à cette heureuse conclusion, de prendre comme date de départ... du placement.

« C'est scandaleux ! On ne peut pas se rendre compte de la tromperie avant la fin du placement », s'indigne l'avocat Daniel Richard, qui défend quelque 600 clients floués. Mais l'AMF s'en balance, avec cet argument en or blanc : son action n'est pas « subordonnée (...) à la prise de conscience » des petits épargnants. Ces nuls en finance n'avaient qu'à flairer eux-mêmes l'arnaque, et avant qu'elle ne se produise. Simple, non ?

Mauvaise pioche

L'affaire commence en 2001. Pendant un an, les Caisses d'épargne vont faire une retape d'enfer pour leur mirifique fonds commun de placement. Dans les agences, les affiches matraquent cette belle promesse : « *Doublez votre capital... ou plus.* » Et les dépliant publicitaires y vont gaie-



ment : « *Doubler votre capital en toute sécurité. Bonne pioche garantie !* » C'est sûr, on vous dit, et gagnant à tous les coups : « *Quelle que soit l'évolution du panier d'actions, "Doublo Monde" vous garantit la meilleure rémunération, entre le doublement de votre capital et 100 % de hausse [des actions].* » Quelle aubaine !

Le miracle s'est bien produit... pour la banque. Avec ces pubs alléchantes, une somme énorme a été investie dans son produit : 2,1 milliards d'euros ! Mais six ans plus tard les clients, eux, n'ont rien récolté, raquant au

contraire 2 % de « frais de souscription ». Sans compter ce qu'ils auraient gagné en plaçant leurs sous ailleurs. « *Scandale !* » dénonce l'UFC-Que choisir. Pour l'association, qui porte plainte auprès du procureur de Paris en octobre 2008, la pub a été plus que trompeuse. Et pour la Répression des fraudes ça ne fait pas un pli : il y a eu « *pratique commerciale trompeuse* », ce qui constitue un délit pénal. Dans un rapport remis en mai 2010 au parquet de Paris, les inspecteurs des Fraudes laissent percer leur stupéfaction : les publicités ne men-

tionnaient pas le doublement du capital « *comme étant une simple possibilité* », mais « *comme un avantage acquis* ». Et de dézinguer, documents internes à l'appui : « *Les dirigeants de la Caisse nationale des caisses d'épargne ne pouvaient ignorer (...) que le doublement du capital n'était pas certain.* » Conclusion : « *Les dirigeants (...) ont volontairement choisi de dissimuler (...) les aléas possibles (...) afin d'inciter les consommateurs à souscrire à ces fonds.* » Saignant ! Mais ce rapport a vite coagulé.

Le grand sommeil

Depuis quatre ans, le parquet de Paris roupille. Il vient seulement de rouvrir un œil : « *Il est très fortement envisagé une poursuite devant le tribunal correctionnel* », annonce-t-il au « Canard ». Il y a bien eu quelques procès civils contre les caisses locales. Certains gagnés, d'autres perdus. Mais les concepteurs de « Doublo » n'ont jamais été inquiétés.

L'Autorité des marchés financiers, elle, regarde le bout de ses chaussures et vire schizophrène. Une bagarre interne oppose ses différentes instances. La décision de déclarer tout le dossier prescrit devrait être réexaminée. « *On veut aller au bout de cette affaire, qui est exemplaire*, assure au « Canard » un membre de l'AMF de la tendance dure. *On a quand même fait miroiter aux gens des rendements de façon trompeuse.* » L'AMF s'était montrée d'une touchante indulgence dans de précédentes affaires, envers Natisis ou EADS. La perspective de voir à l'Élysée un ennemi de la finance va peut-être faire un miracle.

Isabelle Barré